

Adresse du bien

Quai Blanqui
94 140 ALFORTVILLE

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... si elles n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2015/2363	du	31/07/2015	mis à jour le	
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune		
Quai Blanqui – 94140 ALFORTVILLE					

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
- | | | | | | | | |
|----------|--|----------|--|----------|-------------------------------------|------|------------|
| prescrit | | anticipé | | approuvé | <input checked="" type="checkbox"/> | date | 12/11/2007 |
|----------|--|----------|--|----------|-------------------------------------|------|------------|
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
- | | | | | | | | | |
|----------|--|----------|--|----------|--------------------------|------|---|---|
| prescrit | | anticipé | | approuvé | <input type="checkbox"/> | date | I | I |
|----------|--|----------|--|----------|--------------------------|------|---|---|
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres Sécheresse géotechnique
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
- | | | | | | | | | |
|----------|--|----------|--|----------|--------------------------|------|---|---|
| prescrit | | anticipé | | approuvé | <input type="checkbox"/> | date | I | I |
|----------|--|----------|--|----------|--------------------------|------|---|---|
- ³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
- ⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non
- ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissage oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> x	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non x

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (**SIS**)

oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui non x

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard du zonage PPR Inondation de la Marne et de la Seine

Carte des vitesses d'écoulement

Extrait du plan des servitudes du P.L.U. (anciennes carrières)

Copie de la carte des aléas du risque mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'étude du BRGM

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

01/07/2025

ALFORTVILLE NORD

Risque Mouvements de terrain différentiels
consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
(Document d'étude)

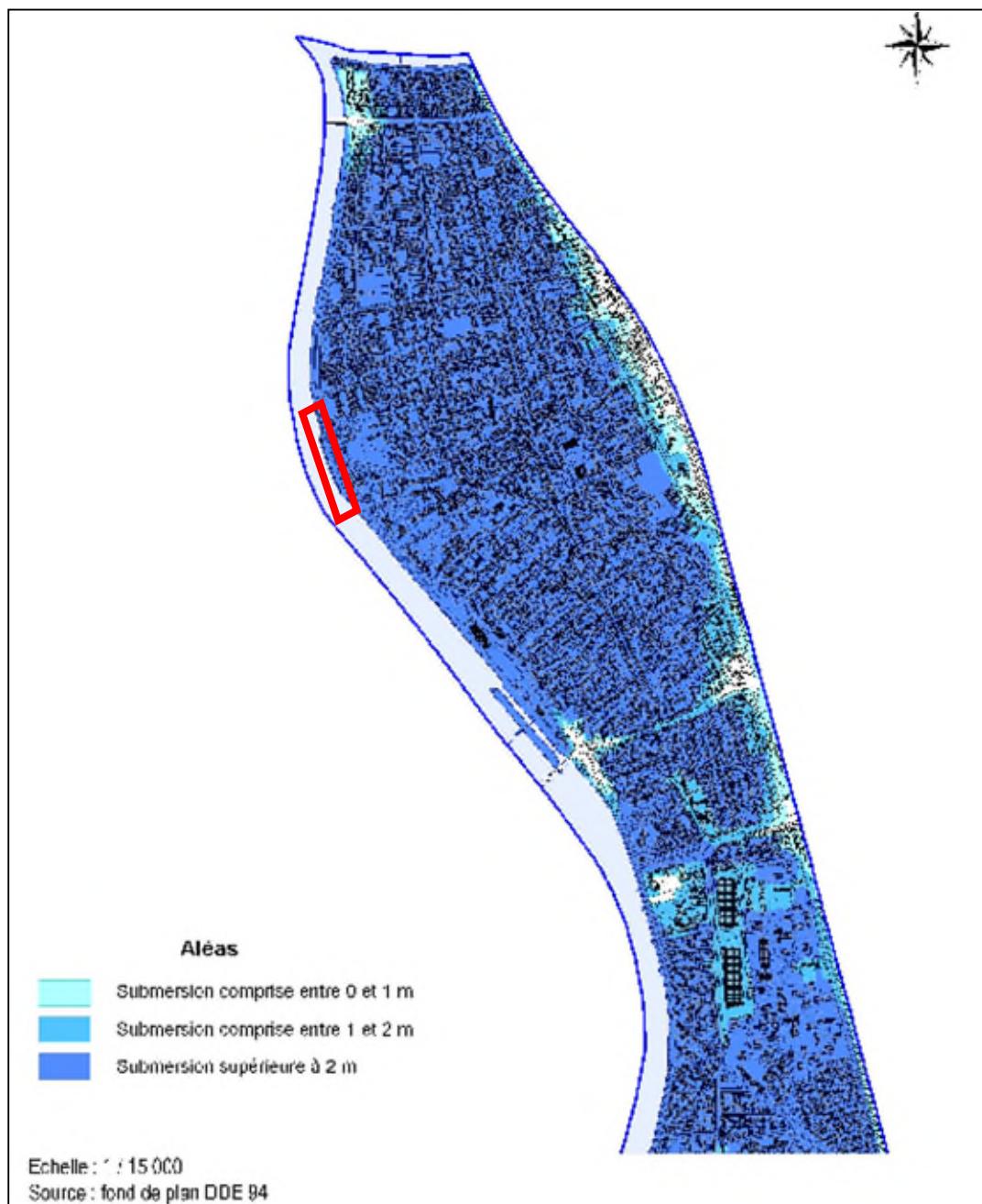


ALFORTVILLE SUD

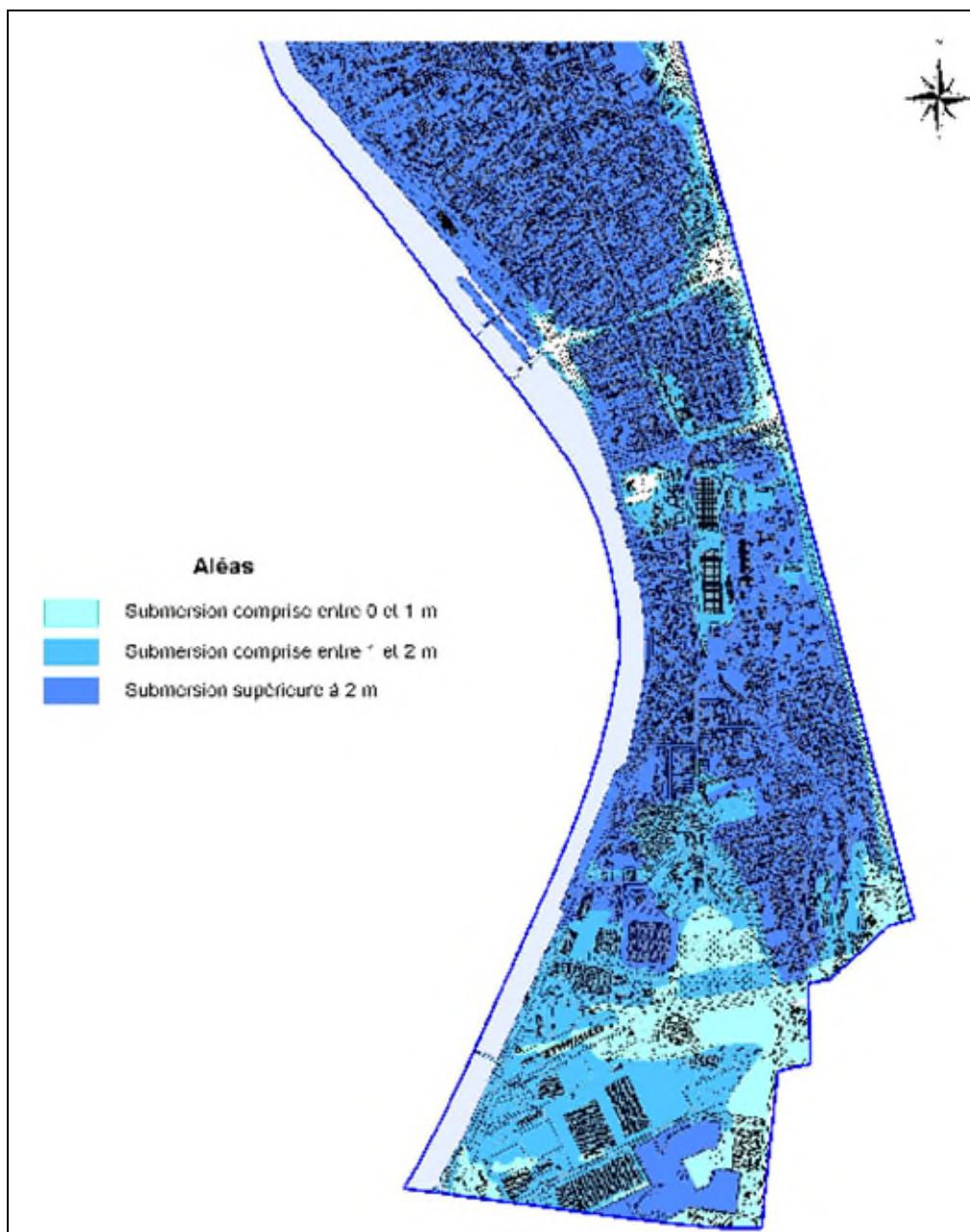
**Risque Mouvements de terrain différentiels
consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
(Document d'étude)**



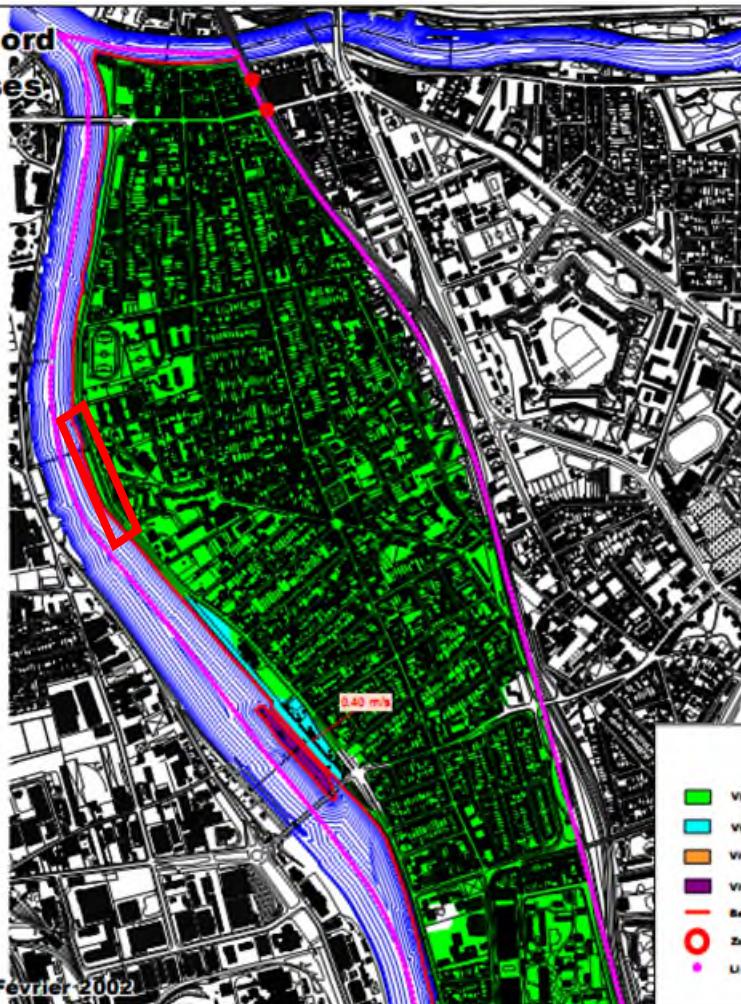
ALFORTVILLE NORD
Risque Inondation de la Marne et de la Seine
PPRI approuvé le 12 novembre 2007



ALFORTVILLE SUD
Risque Inondation de la Marne et de la Seine
PPRI approuvé le 12 novembre 2007



ALFORTVILLE Nord
Carte des vitesses



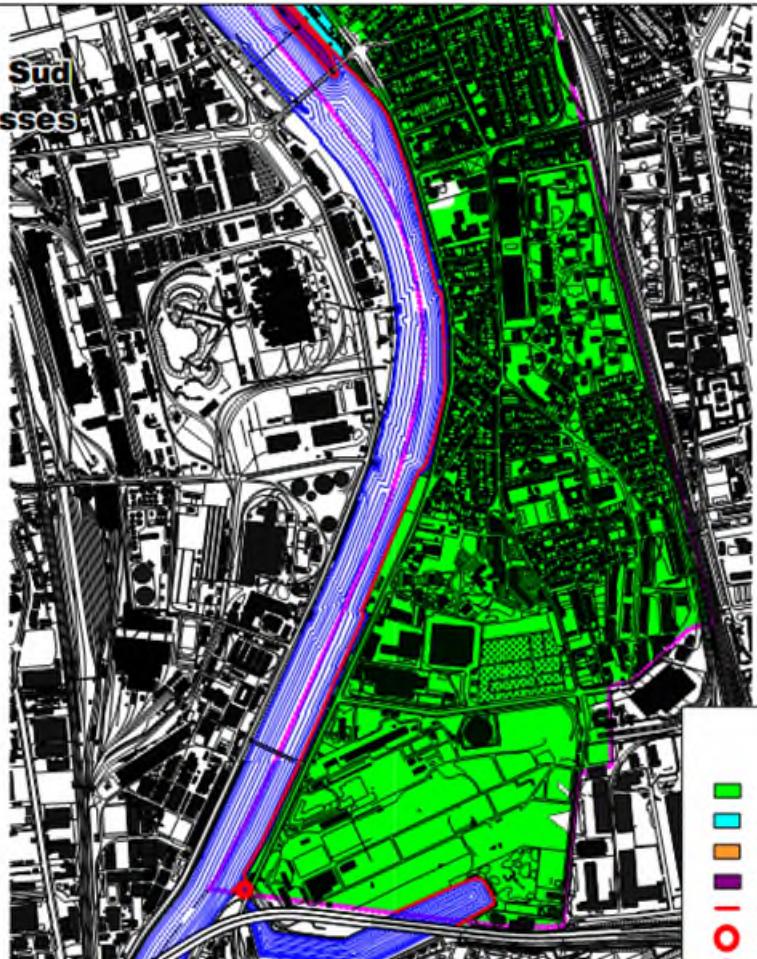
LEGENDE

- [Green square] Vitesse inférieure à 0.2 m/s
- [Cyan square] Vitesse comprise entre 0.2 m/s et 0.5 m/s
- [Orange square] Vitesse comprise entre 0.5 m/s et 1.0 m/s
- [Purple square] Vitesse supérieure à 1.0 m/s
- [Red line] Barges : zone de transition, vitesses fortes
- [Red circle] Zone de servitude
- [Pink dot] Unité communale

Echelle 1/10 000

DDE du Val de Marne
Cartographie SAFEGE / Février 2002

ALFORTVILLE Sud
Carte des vitesses



DDE du Val de Marne
Cartographie SAFEGE / Février 2002

LEGENDE

- [Green square] Vitesse inférieure à 0.2 m/s
- [Blue square] Vitesse comprise entre 0.2 m/s et 0.5 m/s
- [Orange square] Vitesse comprise entre 0.5 m/s et 1.0 m/s
- [Purple square] Vitesse supérieure à 1.0 m/s
- [Red line] Barres : zone de transition, vitesses fortes
- [Red circle] Zone de survitesse
- [Pink line] Limite communale

Echelle 1/10 000

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF19990012	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF20210006	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
94PREF20180032	11/06/2018	12/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
94PREF20180004	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
94PREF20160066	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
94PREF19880003	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF20210034	01/07/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021
94PREF20050003	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
94PREF19970013	01/07/1991	31/07/1996	19/09/1997	11/10/1997

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire